

AFFAIRE N° 23 - Acquisition d'un immeuble bâti cadastré section BD n° 95 sis à Sainte Clotilde appartenant à M. DAMOUR Alfred, en vue de l'installation du Service de l'Aide Médicale Gratuite et du bureau des ambulanciers

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Afin de loger dans de bonnes conditions le Service de l'Aide Médicale Gratuite de Sainte Clotilde et le bureau des ambulanciers, la Commune envisage d'acquérir l'immeuble bâti cadastré section BD n° 95 situé à Sainte Clotilde en face de la Mairie.

Cet immeuble, appartenant à Monsieur Alfred DAMOUR, consiste en un terrain d'environ 412 m² sur lequel a été édiflée en 1974 une construction en dur comportant un sous-sol (86,40 m²), un rez-de-chaussée (171,60 m²) et un étage (171,60 m²), soit une surface totale hors-oeuvre de 429,60 m² dont le bureau d'études municipal a étudié l'aménagement en vue de l'installation des services précités.

Après négociations, un accord est intervenu avec Monsieur DAMOUR sur le prix de 625 000 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 625 000 F ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 900 article 210 du budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'acquisitions foncières diverses.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables à cette acquisition à la majorité".

M. A. PAYET - Ne devait-on pas aménager le marché ?

LE MAIRE - Effectivement, mais c'était un travail de plus longue haleine et demandant un financement plus important ; d'autre part, il aurait fallu faire un autre marché, peut-être un marché forain, etc... Or, dans l'état actuel des choses, les services d'aide Sociale sont dans un modeste bâtiment.

Dr GERARD - Ces services ne peuvent-ils demeurer dans leurs locaux en attendant ? Cela fait une dépense importante ainsi qu'une surface relativement grande pour y mettre en somme peu d'employés !

M. BOURHIS - La deuxième tranche du C.D. 44 qui part du Chemin Lory à l'église va presque en partie démolir cette "baraque".

Dr GERARD - Ne peut-on programmer l'opération préconisée antérieurement, c'est-à-dire une opération vraiment complète ?

LE MAIRE - Cela demandera beaucoup de temps. Cette maison nous servira toujours ; d'une part, elle est bien située, d'autre part, elle formera un ensemble avec la Mairie actuelle. Elle sera donc toujours d'un usage favorable. A 1500 Francs le m², ce n'est pas cher.

M. PATEL - N'y a-t-il pas lieu de louer un local ?

LE MAIRE - Cela va nous revenir aussi cher.

Dr GERARD - N'y aurait-il pas un autre bâtiment quelconque pouvant convenir ?

LE MAIRE - Non. Nous avons cherché en vain.

Dr G. BOYER - J'ai très bien compris votre souci d'aménager au plus vite ce bureau d'Aide Sociale de Sainte Clotilde. Cependant, je pense qu'il aurait été souhaitable que différents projets soient d'abord présentés, plutôt que de nous proposer d'emblée cette solution, d'autant plus que, comme vous l'avez rappelé, cette proposition avait été refusé il y a six mois, lors d'un Conseil d'Adjoints pour des raisons qui avaient également été jugées valables à cette époque. D'autre part, une autre idée avancée par notre premier Adjoint, consistait à remanier l'actuel bureau de Sainte Clotilde. Je pense donc, Monsieur le Maire, que vous pourriez remettre cette question à une autre séance en présentant un bilan exact de l'opération en cours.

LE MAIRE - Je ne fait qu'une proposition; c'est au Conseil de prendre une décision.

M. Marc GERARD - A un certain moment effectivement, il avait été envisagé de supprimer le marché de Sainte Clotilde à titre de marché, et d'en faire un bureau pour l'Aide Sociale. Un plan avait été établi par les architectes communaux, et nous nous sommes aperçus que l'opération aurait été non seulement très onéreuse, mais n'aurait pas forcément donné satisfaction. C'est pourquoi l'affaire resurgit, et que les Commissions émettent cette fois un avis favorable.

LE MAIRE - Entre temps, la maison s'est dégradée encore, et le CD 44 sera bientôt démolie. Cette maison va donc se trouver touchée par l'élargissement du CD 44, et, en conséquence, il y a là une urgence ; on ne peut pas attendre les gros travaux éventuels qu'on puisse être amené à faire sur la future nouvelle Mairie, c'est-à-dire l'actuel marché.

M. Marc GERARD - Il avait même été proposé à un certain moment de mettre les petites baraques en plastique du service de mairie de Montgaillard, pour faire fonctionner l'Aide Sociale. Il faut reconnaître que ce n'était pas un projet très sain.

LE MAIRE - En effet.

Dr BOYER - Je finirai par croire que les réserves foncière c'est la politique "des petits copains"!

M. CADET - Je ne pense pas que les Commissions fassent une politique de "petits copains", pour reprendre votre expression. Elles jugent en âme et conscience. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de mettre aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus, ainsi que l'avis des Commissions.

1 CONTRE : Dr BOYER

ADOPTES A LA MAJORITE